Date de dépôt : 17 novembre 2008

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Drogue, dealer, insécurité : stop !

Rapport de M^{me} Emilie Flamand

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1672 lors de ses séances du 27 octobre et du 3 novembre 2008, sous les présidences successives de MM. Frédéric Hohl et Roger Golay. Les procès-verbaux ont été tenus avec la précision qu'on lui connaît par M. Christophe Vuilleumier. Que ces personnes soient ici remerciées.

Audition de M. Pascal Spuhler, vice-président du Mouvement citoyens genevois (MCG), pétitionnaire

M. Spuhler explique que le quartier des Pâquis, où il habite depuis plusieurs années, est de moins en moins sûr, notamment en raison des problèmes liés au trafic de drogue. Cette pétition exprime le ras-le-bol des habitants qui ne voient pas d'amélioration malgré l'intervention de la police.

Un commissaire (S) demande comment les signatures ont été récoltées et quel est le lien exact entre les pétitionnaires et le MCG. M. Spuhler indique que les signatures ont été simplement récoltées dans la rue et que le MCG a organisé cette récolte (l'adresse du mouvement étant l'adresse de retour indiquée sur les feuilles de pétition).

Une commissaire (S) s'interroge sur les causes de la situation qui règne aux Pâquis. Le pétitionnaire répond que la situation existe dans d'autres quartiers, mais qu'elle est particulièrement sensible aux Pâquis, car c'est un quartier populaire. Il déplore la présence de dealers dans la rue et les cambriolages recensés dans plusieurs immeubles. La même commissaire (S)

P 1672-A 2/4

note qu'il faut se méfier des amalgames entre trafic de drogue et cambriolages, les responsables n'étant pas forcément les mêmes.

Une commissaire (L) souligne la mixité sociale des Pâquis, qui abritent aussi bien les grands hôtels du bord du lac que des rues beaucoup plus populaires. Elle se demande s'il y a de nombreux propriétaires dans le quartier. M. Spuhler indique qu'à sa connaissance la proportion propriétaires-locataires est à peu près la même que dans d'autres quartiers du centre-ville. Il ne considère en tout cas pas les Pâquis comme un ghetto.

Un commissaire (PDC) demande au pétitionnaire s'il imagine des solutions autres que policières, avec l'aide des associations d'habitants (sans parler de milice, évidemment). M. Spuhler pense que l'augmentation de la présence policière reste la principale solution, mais il trouve également souhaitable d'avoir plus d'ASM dans ce quartier, ainsi que des médiateurs de rue.

Un commissaire (R) s'interroge sur les conséquences du récent déploiement policier aux Pâquis, suite notamment à des articles de presse. Le pétitionnaire indique que la présence renforcée de la police a amélioré la situation pendant quelques semaines, mais que les choses sont aujourd'hui revenues au point de départ, car le rythme des patrouilles a de nouveau diminué.

Discussion de la commission

Un commissaire (UDC) regrette la confusion entre pétitionnaires d'un quartier et mouvement politique. Cela dit, il pense que le problème reste grave et qu'il faut donc renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (S) trouve le procédé inacceptable et, s'il reconnaît les problèmes rencontrés aux Pâquis, il refuse de soutenir une pétition instrumentalisée par un parti. Il demande donc le dépôt sur le Bureau.

Une commissaire (Ve) estime également qu'un parti politique présent au parlement a d'autres moyens d'action qu'une pétition et déplore la récupération de la thématique de l'insécurité. Toutefois, elle rappelle que les signataires de la pétition ne sont pas tous membres du MCG et ne doivent donc pas être pénalisés par cette démarche. Elle déclare donc que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil d'Etat de la pétition.

Un commissaire (PDC) indique que son groupe renverra également la pétition 1672 au Conseil d'Etat, car elle dénonce une situation bien réelle. Il ajoute que le pétitionnaire avait aussi des propositions constructives autres que policières.

3/4 P 1672-A

Un commissaire (R) déplore les termes utilisés dans la pétition, spécialement dans la deuxième et la troisième invite, mais dit qu'en tenant compte des demandes générales exprimées par les pétitionnaires, il acceptera le renvoi au Conseil d'Etat.

Une commissaire (V) rappelle que la commission avait rédigé une motion commune adressée au Conseil d'Etat sur la question de l'insécurité liée au trafic de drogue, motion à laquelle il n'a pas été répondu à ce jour.

Après une discussion animée, le président met aux voix la proposition de dépôt sur le Bureau du Grand Conseil, qui est refusée par 10 voix contre (2 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG) et 3 pour (3 S).

Suite à ce refus, il met alors aux voix la proposition de renvoi au Conseil d'Etat :

Pour: 10 (2 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)

Contre: 3 (3 S)

Abstention: -

Au nom de la majorité de la commission, la rapporteure vous invite donc, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer la présente pétition au Conseil d'Etat, en précisant que les commissaires n'adhèrent pas aux termes ni aux méthodes employés, mais reconnaissent l'existence d'une situation préoccupante. La Commission des pétitions profite de l'occasion de ce rapport pour rappeler au gouvernement qu'elle attend avec impatience la réponse à sa motion 1759, que le Grand Conseil lui a renvoyée le 14 juin 2007.

P 1672-A 4/4

Pétition (1672)

Drogue, dealer, insécurité : stop!

Le quartier des Pâquis est devenu une zone où l'insécurité s'est développée de façon insupportable.

Cette situation met en danger la sécurité et la santé publique ce qui est inadmissible.

L'absence de volonté politique permet aux dealers de faire leur commerce en plein jour, ce trafic de drogue pourrit la vie du quartier et l'insécurité s'insinue dans le quartier.

Il est intolérable que les résidents du quartier comme les citoyennes et citoyens de passage ne puissent pas disposer du minimum de sécurité.

L'atmosphère s'est fortement dégradée dans le quartier avec le développement de nouvelles violences, malgré l'excellent travail de la police qui malheureusement ne dispose pas des moyens suffisants.

Nous, habitants des Pâquis, commerçants et amis du quartier, nous sommes inquiets de la situation actuelle. Nous demandons :

- que les autorités cantonales prennent enfin en compte la situation catastrophique qui règne aux Pâquis;
- que l'impunité cesse de régner et que la loi s'applique sans faille et sans faiblesse contre les dealers de drogue et les criminels;
- que les mesures soient prises avec les autorités compétentes pour mettre fin au règne de certains délinquants.

N.B.: 1032 signatures M. Pascal Spuhler Vice-président du MCG Case postale 340 1211 Genève 17